

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2069

présenté par
M. Marleix

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« la suite »,

les mots :

« les suites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formulation retenue par la commission des lois introduit une incertitude qui pourrait porter atteinte à la liberté de poursuite du procureur. Il convient de revenir à la formulation initiale du texte.